

ÉTUDE

La constitution du patrimoine archivistique.

*L'archivage comme activité
sociale et politique*^{*1}

Hans Booms

Traduit de l'allemand par Barbara Roth-Lochner

Sur invitation du comité organisateur de l'Association des archivistes canadiens, je prononçai, au congrès annuel tenu à Banff, Alberta, en 1991, la conférence principale, sur le thème de « La relation entre la détermination de la valeur sociale, l'identification de la valeur politique et l'appréciation archivistique dans le processus d'évaluation ». Cette problématique était-elle apparue lors de la réunification de l'Allemagne? Telle est la question à laquelle le comité m'avait aussi prié de répondre. En participant, il y a huit semaines, à Berlin-Est, à un colloque sur l'évaluation**, j'ai pu me forger une bonne opinion sur la question². Je mentionnerai en passant que c'était la première fois, depuis 1960, que je rencontrais un grand nombre d'archivistes de la RDA [République démocratique allemande, c'est-à-dire l'ex « Allemagne de l'Est »].

L'article que j'ai écrit en 1972, « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. À propos de l'évaluation des sources d'archives »³, qui fut brillamment traduit et révisé par Hersmina Joldersma et Richard Klumpenhower en 1987⁴, a été pris en considération dans les discussions des archivistes canadiens et nord-américains. J'ai pu m'en rendre compte en prenant connaissance de la littérature archivistique canadienne. Le point de départ de ma réflexion, autrefois comme aujourd'hui, est le constat suivant : l'archiviste doit établir la valeur des documents pour décider s'il les conserve ou s'il les fait détruire.

* Paru en allemand sous le titre « Überlieferungsbildung. Archivierung als soziale und politische Tätigkeit », dans *Archivistica docet. Beiträge zu Archivwissenschaft und ihres interdisziplinären Umfelds*, éd. par Friedrich Beck, Wolfgang Hempel et Eckart Henning, Potsdam, Verlag für Berlin-Brandenburg, 1999 (*Potsdamer Studien*, 9).

** Ce colloque a eu lieu en mars 1991. (NdR)

En effet, une chose a toujours été claire dans l'esprit des archivistes, du moins depuis le début du XX^e siècle : la masse de la production écrite étant trop considérable, ils ne peuvent conserver tout ce que les producteurs d'archives leur offrent. C'est ainsi que je décidai d'attaquer la question de savoir comment l'archiviste distinguait ce qui était à conserver de ce qui ne l'était pas. Comment sait-il quels documents sont suffisamment précieux pour être conservés dans ses Archives à perpétuité? À l'époque, j'étais persuadé que l'archiviste ne pouvait prendre sa décision en se fondant sur le document lui-même, car la valeur patrimoniale ne lui est pas immanente et ne peut en général pas en être dégagée. Pour identifier les documents précieux, l'archiviste doit avoir à l'esprit des repères, afin de pouvoir mesurer le contenu des pièces à leur aune, et afin de décider : ceci appartient au *Documentary Heritage* [en anglais dans le texte], mais pas cela. Mais d'où l'archiviste tire-t-il ses définitions de valeur? Sur quoi se fonde-t-il pour les élaborer? Comment détermine-t-il les échelles de valeur qui lui permettront de mesurer l'intérêt des archives et les déclarer dignes d'être conservées? En 1972, j'ai analysé toutes les tentatives des archivistes allemands pour parvenir à une théorie de la valeur qui les guide dans la constitution du patrimoine archivistique et qui permet de séparer ce qui a de la valeur de ce qui n'en a pas. Je ne peux retracer cet examen dans le détail, mais je peux l'esquisser brièvement.

Dans les années 1920 à 1940, il régnait parmi les collègues allemands l'opinion selon laquelle l'archiviste devait se laisser guider, dans le processus d'évaluation, par l'expérience acquise d'une part comme archiviste dans la pratique quotidienne de la gestion d'archives – par exemple l'élimination des doublons – d'autre part comme historien, cette dernière lui permettant de distinguer de manière intuitive ce qui est important et ce qui ne l'est pas. C'était, en Europe, l'âge de l'historicisme, et les archivistes autant que les historiens étaient porteurs, dans leurs travaux, de manière inconsciente plus que réfléchie, des valeurs de leur temps, dont se dégageaient des échelles de valeur « évidentes ». Dans les milieux savants, on était conservateur ou libéral, mais on était surtout « national ». Ainsi, l'échelle de valeur qui servait à évaluer les documents recourait à des notions telles que l'État, la Nation, le Peuple. Celui qui ne s'identifiait pas à ce « bon sens » socialement prédominant se trouvait en marge, et les documents qui n'étaient pas en adéquation avec ces valeurs n'étaient, bien entendu, pas dignes d'être conservés.

Des esprits critiques parmi les archivistes prussiens – qui étaient, à l'époque, à la pointe de la réflexion archivistique en Allemagne – réalisèrent finalement que de tels concepts de valeur (Nation, État) étaient assez abstraits et pouvaient difficilement être extrapolés aux documents. Ils se doutèrent aussi que l'on suivait à sa propre discrétion les schémas de valeur politiques de la couche sociale dominante. À ceci s'ajouta le constat que l'on transformait les archives administratives en archives historiques non pas pour les besoins scientifiques du présent, mais pour la recherche historique à venir. C'est pourquoi l'archiviste devait aussi évaluer les documents sous l'angle de leur utilité pour les questionnements historiques de l'avenir. Ainsi, les archivistes eurent longtemps l'ambition de « conserver tout ce qui est important pour les besoins et les interrogations d'un avenir non prévisible ». Mais, étant donné que les archivistes doivent disposer de facultés divinatoires pour une telle activité, leur futurologie des thèmes d'exploitation des archives était vouée à l'échec.

Dans les années 1950, les archivistes allemands se résignèrent finalement à l'échec de leur quête d'une théorie des valeurs, d'une échelle de valeurs capable de les guider dans l'évaluation. C'est pourquoi ils se replièrent sur l'emploi de méthodes formelles, en renonçant à l'évaluation des contenus. Ils proclamèrent dès lors que l'archiviste devait se contenter de documenter l'activité de toutes les administrations étatiques faisant partie de son ressort. Le but de la constitution du patrimoine archivistique devait être la documentation de la somme de l'activité étatique. Ils espéraient ainsi échapper à la calamité de l'évaluation des contenus. D'ailleurs, en même temps parut aux États-Unis l'ouvrage de Theodore Schellenberg, *The Appraisal of Modern Records*⁵, dont les bons conseils méthodologiques ne débouchaient pas, non plus, sur une procédure d'évaluation.

Ces propositions formelles sous-entendent que les traces de toute activité étatique sont à priori dignes d'être conservées. Surtout, elles ne résolvent pas, non plus, le problème de la réduction de la masse. Pour faire face à cette lacune, les archivistes allemands développèrent à partir des années 1950 une seconde proposition formelle : si la quantité de documents administratifs devient trop grande, il suffit de ne pas garder les archives de toutes les administrations, mais seulement des plus importantes. Pour établir quelles sont les administrations les plus importantes, ils ne se fondèrent pas sur une évaluation du contenu, mais sur l'indice formel de la position hiérarchique dans l'organisation administrative. Leur postulat était le suivant : plus la position hiérarchique d'une administration est considérée comme élevée, plus, a priori, la valeur de sa production documentaire augmente. À mes yeux, ceci ne constitue pas, non plus, une échelle de valeur susceptible de guider l'archiviste dans la constitution du patrimoine archivistique ; pour prendre un exemple, les dossiers de la Chancellerie fédérale allemande ne revêtent pas forcément, a priori, c'est-à-dire avant tout examen, une signification historique plus élevée que ceux de l'office qui gère les assurances sociales et qui est ancré à un échelon inférieur de la hiérarchie.

Enfin, dans l'« histoire sans fin » des tentatives archivistiques de résoudre le problème de l'évaluation, apparut dans les années 1960 l'affirmation marxiste de la découverte de la solution du « problème clé de l'archivistique moderne » (Bautier) [en français dans le texte] par le moyen du matérialisme dialectique. En se fondant sur les enseignements de l'archivistique soviétique, les archivistes de la RDA développèrent un édifice de théorie archivistique qui reposait sur un principe de base : « Le matérialisme dialectique et historique est le fondement scientifique de l'élaboration et de l'application de principes uniformes pour déterminer la valeur » dans le domaine des archives⁶. Il offre aux archivistes – affirmaient-ils – « des échelles scientifiques pour l'estimation de la valeur des documents d'archives ».

Avec une obstination idéologique non égalée, ils se servirent de cet argument pour affirmer, de manière répétée, dans leur revue archivistique : l'archivistique socialiste est en avance « d'une époque historique entière » sur l'archivistique de l'Allemagne de l'Ouest. En d'autres termes, les Archives des « pays capitalistes » – cela inclut également vous, les Canadiens – ne disposent pas de « véritables solutions » au « problème de l'évaluation de l'information ». « Une véritable solution à la question de la valeur archivistique n'est en fin de compte possible que dans le contexte de la société socialiste »⁷. Cette conception, publiée à plusieurs reprises, m'avait poussé à écrire mon article de

1971-1972, cité en entrée. J'avais à cette occasion déterminé que cet édifice revêtu d'un camouflage marxiste-léniniste ne contenait rien d'autre, sur le plan méthodologique, que l'enseignement des pères de l'archivistique prussienne professé dans les années 1950. J'ai démontré que leur théorie marxiste de la détermination de la valeur n'était rien d'autre qu'une croyance historico-philosophique, voire une catégorie de spéculation, une coquille vide enjolivée par le dogme. Ces constats me valurent d'innombrables attaques de la part des collègues de la RDA.

Mais lors du colloque déjà mentionné, qui s'est tenu il y a huit semaines à Berlin-Est, celui qui fut mon contradicteur principal au fil des années dit, dans la discussion : « L'affirmation... selon laquelle la détermination de la valeur archivistique n'est possible que dans le contexte d'une société socialiste était une chimère ».

Un autre collègue de la ci-devant RDA, que je connaissais depuis 1960, expliqua sans détour : « La tentative d'édifier une science archivistique marxiste-léniniste a lamentablement échoué, et, avec elle, tout ce qui a vraiment existé en matière de socialisme véritable ». « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique ? » Nous voyons à quel point les travaux archivistiques sont dépendants de l'ordre social dans lequel vivent les archivistes, *quod erat demonstrandum*.

C'est ainsi, chers collègues, que j'ai souhaité esquisser les tentatives des archivistes allemands, menées entre 1920 et 1970, pour résoudre le problème de la valeur dans la constitution du patrimoine archivistique. Nous devons toujours garder à l'esprit, dans cet examen, l'étroite imbrication entre l'individu et les échelles de valeurs de la société dans laquelle il vit. Les valeurs d'une société et des individus qui la composent sont indissolubles. Et ces valeurs sont soumises à une évolution lente et progressive : cela saute aux yeux si l'on compare les conceptions morales des années 1960 avec celles des années 1980.

Mais l'archiviste n'est-il pas confronté à un dilemme dans la constitution du patrimoine archivistique? L'archiviste, qui est comme tout être humain un *animal social* [en français dans le texte], ne pourra éviter d'évaluer les documents d'archives en fonction des opinions et des représentations que le sens commun de son époque lui impose. Mais les archives qu'il évalue sont plus vieilles ; elles proviennent d'une époque dans laquelle régnaient d'autres valeurs. Vivant plus tard, ne court-il pas le risque de déformer, voire de fausser le patrimoine archivistique? Mais comment l'archiviste peut-il se libérer de l'embarrassante subjectivité dans laquelle l'enferme la société, ou du moins créer une distance critique?

Certes, l'archiviste plus âgé peut se référer à ses souvenirs, car il a consciemment vécu les événements qui se répercutent dans les archives. Mais c'est la destinée humaine de voir la mémoire devenir, avec le temps, lacunaire et de moins en moins fiable. Et que doit faire le jeune archiviste, qui n'a pas vécu de manière consciente les événements du passé, voire qui n'était pas encore né? La solution que j'avais proposée consistait à se fonder sur les valeurs de l'époque à laquelle les archives à évaluer avaient vu le jour. Pour ce faire, il fallait analyser l'opinion publique de la dite époque. Les valeurs des contemporains devaient servir de fondement à l'évaluation pratiquée par l'archiviste. C'est ce que j'ai tenté de réaliser en 1972 avec le « plan de documentation ». En voici une brève présentation :

Sur la base des conceptions contemporaines, que l'on peut capter grâce à l'opinion publique, l'archiviste se livre à une analyse du déroulement de la vie politique de

l'époque, le terme « politique » étant à prendre au sens large. Il obtient ainsi une image qui fait apparaître quels événements, quelles actions, quelles omissions, quels développements étaient considérés comme importants et significatifs. Grâce à la distance historique, il lui est facile de percevoir quels événements de l'époque se sont plus tard révélés sans signification, quels développements ont été négligeables. En conséquence, sont dignes de conservation les archives qui documentent le mieux les phénomènes décrits par le plan de documentation, et qui, de ce fait, sont le mieux aptes à évoluer, au cours du processus d'évaluation, du stade de données sociales à celui de source historique. J'exigeais à l'époque qu'un tel plan de documentation soit élaboré au sein d'une équipe d'archivistes, pour être ensuite discuté avec des conseillers extérieurs, fixé par écrit et publié. J'obtenais ainsi un modèle de patrimoine archivistique sanctionné par la société, susceptible d'être contrôlé et analysé de manière critique par les méthodologues de l'histoire. Tel était mon plan de documentation d'alors.

Je suppose que vous vous demandez maintenant quel a été l'effet de mon plan de documentation. A-t-il été mis en application, et comment ? Je dois l'avouer franchement et clairement : il ne l'a été nulle part en Europe occidentale. Sauf erreur, l'Europe n'a connu aucune contribution au débat sur l'évaluation après 1972. Aucune, jusqu'au 30 juin 1989, date à laquelle, ayant atteint l'âge de 65 ans, je pris ma retraite ; un volume de mélanges, un *liber amicorum*, me fut offert⁸. C'est dans ce livre que parût une première réponse, en provenance des Archives fédérales ; l'auteur en est le collègue qui, pendant dix ans, dirigea le secteur de l'évaluation. Cette réponse fut un rejet complet.

À ma proposition de « constituer le patrimoine archivistique en fonction d'un plan de documentation préalablement établi, sanctionné par une discussion publique et contrôlé selon les méthodes de la critique historique », Siegfried Büttner associa son constat personnel : « Si l'élaboration d'un tel plan de documentation avait un jour été tentée, le plan n'aurait jamais bénéficié d'une sanction sociale, ou bien serait resté sans effet pratique. Les représentations de valeurs humaines, complexes, ne peuvent être harmonisées sur le plan de la société dans son ensemble ».

Je ne souhaite pas polémiquer contre les « représentations de valeurs humaines, complexes », dont Büttner et d'autres m'attribuent à tort la paternité. Mon plan de documentation était censé mettre en lumière de réelles relations avec les événements devenus historiques, et non pas construire de complexes représentations de valeurs, comme l'affectionnent les idéologies et les philosophèmes. Mais je partage entièrement l'avis de Büttner sur le point suivant : il ne nous est pas possible, à nous archivistes, d'obtenir la sanction du public pour un plan de documentation. En 1969, j'avais eu l'occasion de démontrer sur un plan théorique la nécessité pour les Archives d'effectuer un travail de relations publiques auprès de la population⁹. Pendant deux décennies et demie, j'ai également appliqué ce principe aux Archives fédérales, je crois pouvoir dire avec un certain succès. En ma qualité de président du CIA [Conseil international des archives], j'ai sans relâche prêché, auprès d'hommes politiques du monde entier, l'importance des archives pour la société humaine. Mais j'ai fait le deuil de ma conviction qu'un plan de documentation archivistique relatif à une période donnée serait l'objet d'un débat public, si possible passionné.

Ce constat a pour corollaire l'inutilité de soumettre le plan de documentation à des conseillers extérieurs. Cela m'incite à laisser tomber ma proposition, d'autant plus

que vingt ans de participation à de nombreux comités et commissions m'ont convaincu de l'impossibilité de trouver un consensus d'opinions parmi les professeurs et historiens. Quand il est question d'évaluation, ils ont toujours tendance à accorder de l'importance aux documents utiles à leurs propres recherches. J'ai également appris à me méfier des conseils des fonctionnaires producteurs d'archives, car on rencontre toujours parmi eux les peureux, qui préféreraient ne rien conserver, ainsi qu'une majorité qui souhaite conserver toute trace de leur activité.

Je reviens sur l'affirmation déjà citée de Siegfried Büttner, en attirant votre attention sur la proposition écrite au conditionnel : « Si l'élaboration d'un tel plan de documentation *avait* un jour *été* tentée... ». Aujourd'hui je peux constater qu'il a existé, et qu'il n'a pas seulement été tenté. Quand vous saurez où, vous serez tout aussi surpris que moi, quand je l'ai appris : dans l'ancienne RDA ! Voilà que les archivistes allemands socialistes qui, pendant des années, m'avaient combattu, se sont efforcés, avec zèle, de réaliser le plan de documentation que j'avais esquissé. Simplement, pour éviter de devoir me citer sans arrêt, moi, l'ennemi de classe, ils lui ont donné un autre nom ; l'aveu date de la conférence de Berlin-Est de mars [1991] dernier, déjà mentionnée. Ils l'ont appelé « profil de documentation-cadre des Archives d'État de la RDA pour la période 1945-1981 ». Ils ont élaboré ce plan en 1984 et l'ont assorti d'une clause de secret, de telle sorte que je n'ai pu l'avoir en mains qu'en mars dernier [1991]. Toutes les Archives d'État du territoire de la RDA ont été tenues de définir des profils de documentation sur la base de ce « profil de documentation-cadre »¹⁰.

Arrivés à ce stade, vous serez certainement intéressés de savoir, Mesdames et Messieurs, si et comment ces profils de documentation ont fonctionné, et quelle aide ils ont pu offrir aux archivistes de la RDA. J'ai posé la question à la conférence de Berlin de mars dernier. J'obtins la réponse honnête d'archivistes de l'ancienne RDA : pas un seul dossier n'a pu être évalué à l'aide du « profil de documentation-cadre ». Il avait été conçu de manière beaucoup trop abstraite.

J'ai étudié ce « profil de documentation-cadre ». Les raisons pour lesquelles il n'a pas fonctionné, et ne pouvait pas fonctionner, sautent aux yeux. Fidèles à ma proposition, les archivistes de la RDA se sont orientés d'après l'opinion publique sous sa forme publiée. Mais celle-ci ne pouvait exister dans la société socialiste ; elle ne pouvait pas voir le jour dans une dictature dépourvue de toute liberté d'expression. Dans les journaux de la RDA, on ne pouvait lire rien d'autre que ce qui avait été dicté par le bureau politique du Parti unique ; de la même manière, le « profil de documentation-cadre » est rempli de slogans tirés des déclarations finales des réunions du Parti unique socialiste, ainsi que des décrets et des publications du bureau politique. Voici un exemple : le « profil de documentation-cadre » demande à l'archiviste de constituer, pour les dernières années de la décennie 1980, un patrimoine archivistique qui démontre l'existence d'un socialisme à son apogée, c'est-à-dire qui s'épanouit « réellement » sur le plan social, de manière triomphante. Mais l'époque définie s'étend sur les années qui annoncent l'écroulement du système et la ruine économique. Comment un tel plan de documentation peut-il servir à évaluer des archives concrètes ? Contrairement au contenu des dossiers d'archives, le plan de documentation ne reflète pas la réalité sociale, mais seulement le monde imaginaire, idéologique et dogmatique, du socialisme marxiste-léniniste. Le « profil de documentation-cadre » de la RDA est un exemple extrême de l'imbrication

idéologique d'un plan de documentation archivistique et du travail archivistique dans son ensemble, dans l'ordre social.

Les effets d'un ordre social aussi contraignant sur la constitution du patrimoine archivistique sont désastreux. Je ne m'étendrai pas sur les problèmes des Archives fédérales, qui doivent maintenant traiter les archives gouvernementales de l'ex-RDA. Voici toutefois une allusion, pour vous en donner une idée superficielle : on ne trouve pas, dans les dossiers des organes étatiques, les décisions et directives, les instructions de planification et autres documents qui, d'habitude, forment la crème des archives publiques, car ces pièces devaient toujours être restituées au bureau politique du Parti unique socialiste. Les provenances, ministères et administrations étatiques, sont privées de tout intérêt, car les pertinences leur ont été largement retirées, à cause de mesures de sécurité hystériques et d'instructions hypertrophiées relatives au secret. Dans un État dont les caractéristiques essentielles sont le contrôle et la surveillance, les employés évitent autant que possible de transmettre à la centrale d'archivage les dossiers qu'ils traitent : ainsi, ils éludent le contrôle.

Mais comment évaluer de telles archives? Nous avons vu que les profils de documentation ne servent à rien. À mon avis – nous ne possédons pas encore d'expérience en la matière – il faudra être très prudent dans l'évaluation des archives issues de la société socialiste, car nos critères de valeur sont ceux d'une société démocratique et pluraliste, et il nous est impossible, à nous archivistes comme à tout être humain, de nous glisser dans un système de valeurs forgé de manière totalement différente. Mais nous devons de toute évidence conserver les profils de documentation des versements d'archives, afin que les historiens puissent, à l'avenir, mesurer le gouffre entre apparence et réalité dans les États socialistes en étudiant les divergences entre ces profils et le contenu des dossiers.

Mesdames et Messieurs, en préparant cet exposé, je me suis interrogé de manière critique sur les raisons qui ont empêché, en Europe occidentale et principalement en Allemagne fédérale, la réception de mon plan de documentation, dans lequel je voyais l'instrument décisif pour maîtriser la *growing quantity* [en anglais dans le texte]. J'ai deux réponses à vous proposer.

La première : apparemment, la question de la *growing quantity* ne s'est jusqu'ici pas posée aux archivistes de la République fédérale d'Allemagne [RFA] de manière aussi aiguë que je le prévoyais à l'époque. Dans leurs conférences et leurs articles, les cybernéticiens nous annonçaient, à moi et à mes contemporains des années 1960 et 1970, le début de « l'ère de l'information », avec, pour les archivistes, la mort par noyade dans le flot tumultueux des données. Cette explication m'est apparue lorsque j'ai comparé la conception de la RDA, où l'on s'est servi de ma proposition, avec celle de la RFA, où on l'a ignoré. Dans la RDA, un État totalitaire et centralisé, où chaque document individuel, indépendamment de son lieu de création – État, entreprise, établissement culturel ou de toute autre nature – terminait son parcours dans les fonds d'archives dits publics, on était réellement confronté au déluge d'information. En Allemagne fédérale en revanche, qui est résolument structurée de manière fédéraliste, le problème de masse s'est apparemment parcellisé, et n'a pas été perçu dans toute l'ampleur de la menace, car le ressort de compétence de chaque centre d'archives demeure relativement restreint et maîtrisable. Toutes les Archives d'État, toutes les Archives municipales, qui

demeurent autonomes, cherchent à résoudre le problème de place comme elles peuvent, de manière pratique, sans se soucier particulièrement du problème de l'évaluation. Ces Archives ne se sentent de toute manière pas responsables des archives de l'économie ou des organisations et institutions significatives, car ces dernières ont leurs propres centres d'archivage. Voilà ma première tentative d'explication à la non acceptation de mon plan de documentation.

Voici la seconde : en mars de cette année [1991], je me suis demandé si mon plan de documentation imaginé en 1972, issu d'une situation de combat politico-idéologique, n'avait pas été conçu de manière trop compliquée, parce qu'il avait été déduit de catégories fondées sur la philosophie, sur la théorie des sciences et sur les sciences sociales. Je devais donc émettre l'hypothèse que ce plan de documentation était demeuré trop théorique et trop peu concret pour être appliqué. Ce soupçon s'est transformé en certitude grâce à un manuscrit de Jane Turner de septembre 1990, qui m'a été communiqué en mars : *The Ideology of Appraisal and the Principle of Value : An Analysis of Documentation Plans and Strategies*. Grâce à Jane Turner, je me rends compte qu'il y a des points insuffisamment développés dans mon plan de documentation, et que d'autres aspects demeurent incompréhensibles.

Mes réflexions du mois de mars, qui se fondent sur cette prise de conscience ainsi que sur mon expérience décennale de la pratique de l'évaluation aux Archives fédérales – celle-ci ne devint systématique qu'en 1979, 30 ans après la naissance de l'État fédéral – débouchent sur un processus d'évaluation modifié, que je vous présente aujourd'hui. Comme avant, le plan de documentation constitue le point de départ. Non pas un plan aux contours strictement délimités, contenant la trame claire d'une conception de l'histoire, mais plutôt une chronique historique, juxtaposant des données importantes de la période de création des documents à évaluer. Cette chronique doit servir à rafraîchir la mémoire de l'archiviste plus âgé, ou à la prise de conscience des événements par l'archiviste plus jeune, qui ne les a pas vécus consciemment. Elle doit présenter à l'archiviste ce qui s'est passé d'important, ce qui déclenchait débats et disputes, ce qui agitait la société et ce qui la mettait en émoi. Je demeure ainsi ferme dans ma conviction fondamentale : la seule possibilité pour l'archiviste de s'orienter est de pouvoir connaître quels événements et quels processus ont été mis en relief par les contemporains. C'est le seul moyen dont il dispose pour se libérer des conceptions de valeur sociales de sa propre époque, qui le dominent. Cette chronique historique devrait être fixée par écrit, pour servir d'outil de travail à une multitude d'archivistes, et pour être annexée, à l'avenir, aux instruments de recherche, à titre de compte rendu justificatif de la constitution du patrimoine archivistique, utile aux historiens.

Ce premier pas dans la préparation de l'évaluation archivistique doit être suivi de près d'un autre : l'analyse de la structure administrative de l'organisme créateur d'archives à l'époque de la création des dites archives. Il s'agit d'obtenir une chronique des compétences des bureaux individuels dont sont issus les dossiers. Cette chronique des fonctions est à réviser à intervalles brefs ou à refaire entièrement ; en effet, en Allemagne fédérale, chaque nouveau gouvernement entraîne des transferts de compétences, donc de fonctions. Et comme archiviste, j'ai besoin d'analyses de fonctions pertinentes, car elles font le lien entre les besoins de documentation de la chronique historique et les archives. Cela signifie qu'il me faut, pour préparer l'évaluation, une passerelle directe

de l'identification de faits historiques et de thèmes [des pertinences] vers les producteurs d'archives [provenances] et leurs fonctions. Je n'ai pas été assez clair à ce sujet en 1972. Sur le plan méthodologique, l'évaluation archivistique ne peut reposer que sur la provenance et ne peut se dérouler que dans le cadre de celle-ci. Sinon, elle court le danger inévitable de se dérouler de manière amorphe et sans contours clairs ; elle menace d'arracher des ensembles thématiques à leur contexte de création, et de générer ainsi un état de sources inutilisables ; Jane Turner l'a démontré dans son article de septembre 1990 en se fondant sur l'exemple de l'expédition sur la lune. Les documentations particulières sélectionnées sur la base de leur pertinence ne peuvent servir qu'à une étude historique sur l'interrogation qui les a fait naître. Elles ne peuvent être utiles à d'autres questionnements, formulés par d'autres historiens. Et l'interrogation historique subit une évolution constante. C'est pourquoi la provenance est le fondement incontournable du processus d'évaluation. L'analyse des compétences doit également être fixée par écrit et jointe aux instruments de recherche, puisque l'archiviste doit conseiller l'utilisateur en le guidant de son sujet vers les compétences administratives correspondantes, et en identifiant les provenances susceptibles de contenir les sources recherchées.

Au fur et à mesure que le processus d'évaluation progresse, les deux questions : « que dois-je documenter ? » (chronique historique) et « où trouverai-je les archives pertinentes ? » (analyse de la structure administrative) doivent être suivies d'exams du contenu des registratures. Les Archives fédérales les pratiquent sous forme de catalogues d'évaluation. Au niveau des ministères, cela peut mener à l'élimination d'ensembles de dossiers ; au ministère de la recherche, par exemple, plusieurs départements soutiennent financièrement des projets de recherche. Les rapports d'activité annuels permettent de connaître le montant et les destinataires des subventions. On peut donc se passer de ces dossiers sans les examiner.

Les catalogues d'évaluation sont établis en priorité pour les quelques 150 administrations du deuxième niveau de l'État fédéral, dépendant directement des ministères, surtout depuis la promulgation de la loi fédérale sur l'archivage de 1988. À cette fin, les archivistes analysent les fonctions de ces offices, les comparent à celles des ministères, pour déterminer où les dossiers sont enrichis de pièces significatives que l'on ne trouve pas au niveau des ministères. Seules les archives ainsi incluses dans les catalogues d'évaluation sont alors à offrir aux Archives fédérales pour évaluation.

Il faut inclure dans cette étape de travail les archives formées de masses de dossiers uniformes, rangés par ordre alphabétique, par exemple les dossiers de l'Office fédéral de l'assurance et de l'assistance médicale pour les employés de la fonction publique. Si l'on définit d'emblée un échantillon représentatif, par exemple les dossiers qui commencent par les lettres « La », à prélever tous les cinq ans, le travail d'évaluation est déjà soulagé d'une grande masse.

C'est seulement après ces trois étapes de planification de l'évaluation que l'archiviste des Archives fédérales arrive à l'étape pratique de l'évaluation. Celle-ci peut consister à s'orienter d'après la chronique historique pour vérifier, parmi les provenances dignes d'être archivées, le potentiel comme source historique des dossiers individuels. La méthode suivante a été élaborée aux Archives fédérales : en se penchant sur une provenance, l'archiviste vérifie, volume après volume, s'il s'agit d'archives d'affaires dont le bureau producteur avait la compétence du suivi. On part alors de l'idée juste selon

laquelle l'administration détenant la compétence principale produit les dossiers avec la plus grande densité d'informations. Par conséquent, un tel ensemble de dossiers est par définition digne d'être conservé. Le dossier en question révèle également les noms des bureaux qui ont contribué à l'affaire, de par leurs fonctions, et dont les archives peuvent compléter substantiellement celles de l'administration responsable du suivi. Ces archives viennent alors rejoindre les documents sélectionnés pour conservation, en gardant, bien entendu, leur contexte de provenance. Toutes les autres archives provenant d'organismes qui ont contribué aux affaires en question, mais pas de manière déterminante, sont alors détruites sans long examen. Grâce à cette méthode formelle, appliquée aux archives de niveau gouvernemental, l'expérience montre qu'environ 60% des documents peuvent être écartés. Les 25% qui doivent encore être éliminés pour atteindre le but souhaitable de réduction de la masse documentaire, le sont à l'aide de la chronique historique. Toutefois, les Archives fédérales n'en sont pas encore là. C'est la réunification de l'Allemagne qui en est la cause. Mais cela nous entraînerait trop loin que de nous y attarder.

Hans Booms Professeur honoraire de l'Université de Cologne

NOTES

1. À la demande de l'éditeur, l'auteur a accepté la publication d'une version retravaillée de son exposé paru en anglais dans *Archivaria*, 33 (1991-1992), p. 25-33.
2. Voir à ce propos Botho Brachmann, dans *Der Archivar*, 44 (1991), col. 642-644.
3. *Archivalische Zeitschrift*, 68 (1972), p. 3-40.
4. « Society and the Formation of a Documentary Heritage : Issues in the Appraisal of Archival Sources », dans *Archivaria*, 24 (1987), p. 69-107 [Paru en français sous le titre « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. À propos de l'évaluation des sources d'archives », traduit par Barbara Roth, *Archives* 33, 3-4 (2001-2002), p. 7-44].
5. Theodore-R. Schellenberg, *The Appraisal of Modern Records*, National Archives Publications, no 57-5, Washington 1956, p. 233-278.
6. *Grundsätze der Wertermittlung für die Aufbewahrung und Kassation von Schriftgut der sozialistischen Epoche in der Deutschen demokratischen Republik*, ed. Staatliche Archivverwaltung, Potsdam, 1965.
7. Hans-Joachim Schreckenbach, « Stand der Informationsbewertung in kapitalistischen Ländern », dans *Archivmitteilungen*, 19 (1969), p. 179-182.
8. *Aus der Arbeit der Archive. Beiträge zum Archivwesen, zur Quellenkunde und zur Geschichte*. Festschrift für Hans Booms, éd. Par Friedrich P. Kahlenberg, Boppard, 1989; dans ce volume, voir Siegfried Büttner, « Ressortprinzip und Überlieferungsbildung », p. 153-161.
9. Hans Booms, « Öffentlichkeitsarbeit der Archive – Voraussetzungen und Möglichkeiten », dans *Der Archivar*, 23 (1970), col. 15-32.
10. Voir Botho Brachmann, « Theorie, Instrumentarium und Praxis der Bewertung in der ehemaligen DDR und deren kritisches Bedenken », dans *Archivmitteilungen*, 41 (1991), p. 109-113. Du même, « Engagement und Professionalität in der archivischen Arbeit. Conditio sine qua non », dans Festschrift für Lieselott Enders (*Veröffentlichungen des Brandenburgischen Landeshauparchivs*, vol. 34), Weimar, 1997, p. 353 suiv. On peut consulter les profils de documentation des anciens ressorts dans les Archives des nouveaux Länder.